

# REGLES DE DEONTOLOGIE

## DES AGENTS ET DES ELUS LOCAUX

☐ Jeudi 27 septembre– Formation à distance

**Introduction** : définition, déontologie des fonctionnaires, des élus, règles du service public

**L'importance de la déontologie au regard des risques encourus par l'agent et par son employeur**

La responsabilité disciplinaire

La responsabilité pénale

La responsabilité de l'administration ou personnelle

**Les obligations des agents publics**

Intégrité et probité

Impartialité

Dignité

Loyauté

Laïcité, neutralité

Cumul d'emplois

Pantouflage

**Le lanceur d'alerte**

**Les acteurs institutionnels**

Les objectifs

Maîtriser la réglementation relative à la  
Déontologie des agents et des élus  
Mettre en pratique les connaissances acquises

**Bulletin d'inscription à retourner à [contact@fpt-formations.com](mailto:contact@fpt-formations.com)****REGLES DE DEONTOLOGIE DES AGENTS ET DES ELUS LOCAUX**

Cochez la case correspondante

 Jeudi 27 septembre 2024- Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

**Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)****Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- |  |       |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants  | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants  | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,<br>Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques  | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

## Infos pratiques

Nous contacter :

06.40.40.91.86 – [contact@fpt-formations.com](mailto:contact@fpt-formations.com)

Horaires : 9h30-17h

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans  
votre convocation